

---

**Quel(s) montant(s) dans quelle(s) case du décompte TVA ?**

- 1) Ventes de marchandises à un client suisse, CHF 100'000.- HT (tva à 2.5%)
- 2) Rabais obtenus sur un achat de marchandise, CHF 10'000.- TTC (tva à 7.7%)
- 3) Facture de téléphone du mois de mars, CHF 300.- TTC (TVA à 7.7%)
- 4) Rabais sur les exportations, CHF 3'000.-
- 5) Ventes de marchandises à l'étranger, CHF 22'000.-
- 6) Achats de marchandises de l'étranger, CHF 10'000.-, tva à 7.7%
- 7) Perte sur client pour CHF 5'000.-, montant HT ,avec une TVA à 7.7%
- 8) Achats de marchandises à l'étranger, sans TVA, CHF 2'000.-
- 9) Frais d'achats sur les achats de marchandise à l'étranger sans TVA, CHF 400.- avec une TVA à 7.7%
- 10) Achats de marchandise à 2.5%, pour CHF 300.- HT.
- 11) Nous n'avons pas encore reçu la facture d'électricité du mois de décembre, pour CHF 150.- HT, tva à 7.7%.
- 12) Nuits d'hôtels payées (notes de frais) à 3.7%, pour CHF 500.- (TTC).
- 13) Nuits d'hôtels facturées à des clients, pour CHF 4'000.- à 3.7% (montant ht).
- 14) Prestation à soi-même pour un montant de CHF 2'000. –HT (tva à 7.7%)
- 15) Vente d'une machine qui valait dans nos compte 10'000.- pour CHF 20'000.- HT (TVA à 7.7%).
- 16) Paiement de l'impôt cantonal sur le bénéfice pour CHF 5'000.-
- 17) Facturation de services à un client domicilié en Italie, pour CHF 3'000.-
- 18) Services d'un avocat d'Annemasse, qui nous facture EUR 3'000.-, au taux de 1.05-1.10.
- 19) Ventes de marchandises non imposables, pour CHF 3'000.-
- 20) Frais d'essence sur le véhicule du propriétaire, pour CHF 60.- HT (tva à 7.7%), pour ses déplacements privés.
- 21) Prélèvement de marchandise par le propriétaire, pour ses besoins privés, pour CHF 500.- HT (tva à 7.7%).
- 22) Paiement des salaires du mois, pour CHF 45'000.-
- 23) Frais d'expédition facturés au client pour CHF 400.- HT (tva à 7.7%)
- 24) Achat d'un véhicule pour CHF 45'000.- HT (tva à 7.7%)
- 25) Facturation de services non imposables, pour CHF 5'000.-
- 26) Amortissement du mobilier pour CHF 500.-, indirect.
- 27) Charges d'exploitation liées aux services non-imposables, pour CHF 600.- HT (tva à 7.7%)
- 28) Faillite d'un client étranger qui nous devait CHF 900.-.
- 29) Ventes de marchandise à crédit, pour CHF 45'000.- à 7.7% (tva comprise)
- 30) Intérêts reçus sur le compte bancaire pour CHF 90.-